



février 2006

# la lettre #31

**éditorial**

---

**actualité**

- Laurent Heynemann, Président de la commission d'aide sélective à l'édition vidéo
  - Régis Wargnier, Président de la commission Fonds Sud
  - nominations au CNC
  - quatre films français nominés aux Oscars
- 

**dossier**

- plan d'action en faveur du court métrage
- 

**commission du mois**

- comité consultatif de la diffusion cinématographique

## ÉDITORIAL

Dans un contexte budgétaire tendu, la priorité du Centre en 2006 ira à la jeune création et au renouvellement des écritures. Le Ministre de la culture et de la communication, à l'occasion de son déplacement au Festival de Clermont-Ferrand, a annoncé l'ensemble des mesures qui seront prises en faveur du court métrage. Le CNC y jouera un rôle éminent, d'une part en augmentant de 42 % le budget des aides aux films courts – ce qui correspond à 1,8 M€ de moyens supplémentaires pour un nombre de films aidés inchangé – d'autre part en renforçant son partenariat avec les collectivités territoriales dans le cadre des fonds régionaux d'aide à la production. En outre, il faut se réjouir des annonces faites par les groupes France Télévisions et Canal +, qui augmenteront les moyens qu'ils consacrent à l'achat de courts métrages. Ces ressources supplémentaires permettront aux producteurs de mieux prendre en compte les contraintes liées au droit du travail : le CNC y sera particulièrement attentif. Par ailleurs, le fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle devrait encourager l'émergence d'une production inventive, apte à accompagner les chaînes vers de nouvelles expériences. Les projets qui ont d'ores et déjà été sélectionnés témoignent de l'existence d'un véritable vivier d'idées nouvelles pour la télévision. Il s'agit désormais d'accompagner les auteurs qui ont été soutenus pour que leurs projets trouvent producteurs et diffuseurs. Ce renouveau souhaitable de la production audiovisuelle est de nature à améliorer les chances des œuvres françaises sur les marchés internationaux. Les exportations des œuvres cinématographiques et audiovisuelles constituent un élément de plus en plus important de leur carrière et de leur financement : Unifrance et TVFI jouent à cet égard un rôle essentiel aux côtés des professionnels qui veulent conquérir les marchés étrangers. De notre côté, nous devons rester ouverts aux créations étrangères et encourager une meilleure circulation des œuvres dans le monde : je me réjouis à cet égard de l'organisation d'un festival du cinéma chinois à Paris, en réponse au Panorama du cinéma français en Chine.

Véronique Cayla,  
Directrice générale du CNC

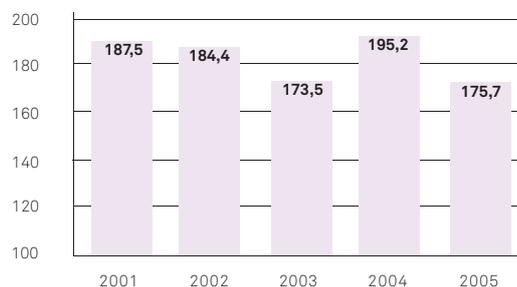


## FRÉQUENTATION CINÉMA

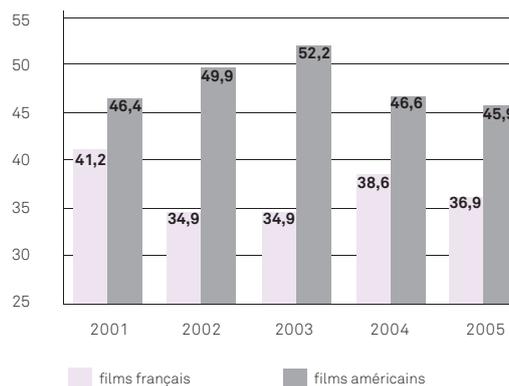
(estimations année 2005)

	2005	2004	évolution
décembre	23,49	20,07	+ 17,1 %
année	175,65	195,33	- 10,1 %

→ ENTRÉES (MILLIONS)



→ ENTRÉES ANNUELLES (MILLIONS)



→ PARTS DE MARCHÉ ANNUELLES (MILLIONS)

## ACTUALITÉ

### Laurent Heynemann, Président de la commission d'aide sélective à l'édition vidéo

Véronique Cayla a nommé pour une durée de deux ans Laurent Heynemann, réalisateur et scénariste, à la Présidence de la commission d'aide sélective à l'édition vidéo. Il remplace Dominique Paini, dont le mandat à la tête de la commission vient de s'achever avec l'ensemble des membres de la commission. Pendant deux ans (2003-2005), ils ont su faire face à l'accroissement considérable des demandes de soutien. Le nombre de titres aidés est ainsi passé de 202 en 2003 à 393 en 2005. La commission d'aide sélective à la vidéo est rattachée au Service de la vidéo, nouvellement créé au sein de la Direction du multimédia et des industries techniques du CNC.

### nominations au CNC

Véronique Cayla a nommé Anne Cochard, Directrice de la création des territoires et des publics, Audrey Azoulay, Directrice adjointe de l'audiovisuel et Raphaël Ceriez, Chef du Service de la billetterie et du contrôle de recettes du CNC. Anne Cochard succède à Éric Briat qui vient de prendre ses fonctions de Directeur de l'INC. Diplômée de l'IEP de Paris, Anne Cochard a débuté sa carrière professionnelle au CNC en 1978. Depuis 1998, elle exerçait les fonctions de Directrice adjointe du cinéma.

Audrey Azoulay rejoint Laurent Cormier, Directeur de l'audiovisuel. Diplômée de l'ENA et de l'IEP de Paris, elle était depuis septembre 2003 magistrate à la Cour des comptes et à la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France. D'avril 2000 à juillet 2003, elle a occupé les fonctions d'adjointe, puis de Chef du bureau du secteur audiovisuel public à la DDM. Raphaël Ceriez succède à Daniel Lefrancq. Diplômé de Centrale et de l'IEP de Paris, il occupait auparavant les fonctions d'adjoint au Chef de service du contrôle de gestion et des instruments de financement à la Direction financière et juridique.

### quatre films français nominés aux Oscars

La France sera représentée aux Oscars 2006 par quatre films agréés, productions majoritaires ou minoritaires, *Joyeux Noël* de Christian Caron, soutenu par l'Avance sur recettes et l'aide franco-allemande, est en compétition pour l'Oscar du meilleur film en langue étrangère. *Le Cauchemar de Darwin* d'Hubert Sauper, également bénéficiaire de l'Avance sur recettes et *La Marche de l'Empereur* de Luc Jacquet sont sélectionnés pour l'Oscar du meilleur documentaire. *Paradise Now* de Hany Abu-Assad, coproduction minoritaire française, est sélectionné dans la catégorie du meilleur film étranger.

### Régis Wargnier, Président de la commission Fonds Sud

Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la culture et de la communication, après consultation du Ministre des affaires étrangères, a nommé, Régis Wargnier, réalisateur, à la tête de la commission Fonds Sud, ainsi que les membres de la commission, pour une durée de deux ans. Cette commission est composée d'un président, de cinq membres titulaires et de quatre membres suppléants. Créé en 1984, le Fonds Sud cinéma favorise le développement d'une collaboration avec les réalisateurs des pays du Sud et la production de films à forte identité culturelle. Depuis vingt ans, près de 350 projets en provenance de pays d'Afrique, d'Amérique latine, du Maghreb, du Moyen-Orient, d'Asie centrale, des Caraïbes, d'Albanie, et des pays de l'ex-Yougoslavie ont bénéficié du soutien du Fonds Sud. Cette aide est financée à parité par le CNC et le Ministère des affaires étrangères.

### actualité de la réglementation

Articles 24, 50, 165 et 166 de la loi n°2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 (J.O. 31 décembre 2005).

Articles 42 et 109 de la loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 (J.O. 31 décembre 2005).

Décret n°2005-1787 du 30 décembre 2005 modifiant les décrets n°99-130 du 24 février 1999 relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique et n°2003-1018 du 24 octobre 2003 relatif au soutien financier de l'industrie vidéographique (J.O. 31 décembre 2005).

Arrêté du 28 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2004 pris pour l'application du deuxième alinéa du II de l'article 11 du décret n°90-66 du 17 janvier 1990 pris pour l'application de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 et fixant les principes généraux concernant la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles par les éditeurs de services de télévision (J.O. 31 décembre 2005).

Arrêté du 28 décembre 2005 fixant les taux de calcul du soutien financier de l'État alloué aux entreprises de production d'œuvres cinématographiques à raison de la commercialisation de ces œuvres sous forme de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (J.O. 31 décembre 2005).

Arrêté du 28 décembre 2005 fixant les taux de calcul du soutien financier de l'État alloué aux entreprises d'édition de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (J.O. 31 décembre 2005).



## DOSSIER : PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU COURT MÉTRAGE



Les Poings serrés de Franck Morand / TS Production / 2005  
© DR

### Production 2005

**380 courts métrages français ont obtenu un visa d'exploitation du CNC**  
rappel

2004 : 400  
2003 : 419  
2002 : 391  
2001 : 377  
2000 : 413

### Données essentielles pour 2005

- Répartition par genre :  
(courts métrages qui ont obtenu un visa d'exploitation du CNC)  
Fiction : **87 %**  
Documentaire / expérimental : **6 %**  
Animation : **7 %**
- **66 %** des films font moins de 20 minutes
- **46 %** des tournages de courts métrages de fiction se sont déroulés en Ile-de-France
- **45 %** des films ont une durée de tournage inférieure à 7 jours
- **58 %** des films ont été tournés sur pellicule (16mm, Super 16mm, 35mm)
- **73 %** des réalisateurs sont de sexe masculin
- **74 %** des réalisateurs ont entre 20 et 40 ans
- **85 %** des films sont produits par des sociétés commerciales

Lors de sa venue au 28<sup>e</sup> Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand, qui s'est déroulé du 27 janvier au 4 février 2006, Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la culture et de la communication, a présenté, en présence de Véronique Cayla, les premières mesures du plan en faveur du court métrage annoncé lors de la précédente édition de cette manifestation.

Durant les 12 mois qui se sont écoulés, le Ministère de la culture et de la communication, le CNC et les professionnels ont mis en place, dans la concertation, des mesures permettant de développer le soutien au court métrage et l'emploi dans ce secteur et de concilier deux objectifs prioritaires : la professionnalisation du secteur et le respect du droit du travail d'une part, le maintien du gisement de la création et des talents d'autre part.

Ce plan en faveur du court métrage se traduit dans un premier temps par une augmentation significative des aides de l'État, soit 3 M€ de mesures nouvelles, à travers deux dispositifs :

- l'augmentation de 42 % des aides de l'État, gérées par le CNC, en faveur de la production. Cela représente 1,8 M€ supplémentaires, soit un budget total pour 2006 de 6,1 M€. L'aide moyenne par film de fiction passera ainsi de 45 000 à 78 000 €, avec un maintien du nombre de films aidés.

- l'accompagnement des régions sur le financement en faveur de la production des courts métrages. En 2006, le CNC renforcera son partenariat avec les collectivités dans le cadre des conventions État / CNC / Région en étendant au court métrage la mesure « 1 € de l'État pour 2 € des collectivités » qui fonctionne déjà pour les longs métrages et les programmes audiovisuels. Une première estimation permet de prévoir une augmentation de plus de 1,5 M€ à laquelle le CNC pourrait participer pour 1,2 M€.

Comme le Ministre l'avait souhaité l'an dernier, France Télévisions et Canal + se sont engagées à soutenir, aux côtés des pouvoirs publics, la jeune création et les auteurs de demain. Les budgets consacrés au court métrage par ces chaînes vont ainsi augmenter de plus de 40 %. L'effort financier de France Télévisions s'accompagnera d'une amélioration de l'exposition des courts métrages (notamment sur France 4 et France 5). Parallèlement, le Ministre a exprimé sa détermination à mobiliser l'ensemble des chaînes afin que le court métrage soit davantage valorisé.



Le Ministre de la culture et de la communication a également fait part de sa volonté de soutenir :

- le mécénat, à travers la réalisation d'une mission de préfiguration d'une fondation, chargée de promouvoir auprès de mécènes deux valeurs essentielles du court métrage, la création contemporaine et l'innovation ;
- l'activité du court métrage en appuyant auprès du Ministre de l'emploi le projet d'exonération des charges sociales au bénéfice des entreprises de court métrage ;
- le champ de la formation et de l'insertion professionnelle. Le Ministre a souhaité qu'une réflexion s'engage sur les dispositifs d'accompagnement existants ;
- une meilleure information pour le secteur de la production de films de court métrages : des informations recensant les principales obligations seront mises en ligne sur le site du CNC au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2006 ;
- la diffusion : une large consultation va être lancée à la suite du rapport d'Alain Rocca sur les perspectives d'évolution de la diffusion du court métrage.

—

#### remarques méthodologiques

Ces statistiques sont établies à partir d'une enquête déclarative effectuée auprès des producteurs des 380 films français de court métrage ayant obtenu un visa d'exploitation cinématographique du CNC en 2005. Les données chiffrées relatives aux sources de financement autres que le CNC sont des estimations.

—

#### Sources de financement en 2005

<b>CNC</b> .....	<b>6 240 000 €</b>
	<b>(44 % du total)</b>
Aide avant réalisation (contributions financières) .....	2 062 000 €
Aide au programme d'entreprise de production .....	1 712 000 €
Aide après réalisation (prix de qualité) .....	300 000 €
Aides spécifiques (audiovisuel, nouvelles technologies, DOM...) .....	2 165 000 €
<b>Collectivités territoriales</b> (régions, départements, communes) .....	<b>4 010 000 €</b>
	<b>(28 %)</b>
<b>Diffuseurs TV</b> (hertzien-câble-satellite) .....	<b>2 250 000 €</b>
	<b>(16 %)</b>
<b>Autres financements publics</b> (ministères, administrations) .....	<b>530 000 €</b>
	<b>(4 %)</b>
<b>Autres financements privés</b> (sociétés civiles Procirep, Adami, SACD...) .....	<b>688 000 €</b>
	<b>(5 %)</b>
<b>Recettes d'exploitation en salles</b> (locations Agence du court métrage) .....	<b>370 000 €</b>
	<b>(3 %)</b>
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS EN NUMÉRAIRE</b> estimé à .....	<b>14 000 000 €</b>



la lettre # 31 / février 2006



*Fais de beaux rêves* de Marilynne Canto / Films de la croisade / 2005 © DR  
Grand prix de la compétition nationale au Festival de Clermont-Ferrand 2006

## COMMISSION DU MOIS

### comité consultatif de la diffusion cinématographique

La loi du 29 juillet 1982 fixe une réglementation spécifique de la concurrence et de la concentration dans le domaine de la programmation cinématographique en salles : toute entente, prohibée dans le droit commun de la concurrence dès lors qu'elle fausse le jeu de la concurrence, doit en matière de programmation des films de cinéma en salles, être soumise à un agrément préalable de la Directrice générale du CNC. Cet agrément est subordonné à la prise d'engagements destinés à assurer « la plus large diffusion des œuvres cinématographiques conforme à l'intérêt général ».

Outre cette réglementation de l'activité de programmation, la loi prévoit également de réglementer l'activité des propriétaires de salles de cinéma dès lors que ceux-ci, par la place qu'ils occupent sur le marché, sont susceptibles de faire obstacle au libre jeu de la concurrence. Il s'agit notamment d'opérateurs de multiplexes qui, sans constituer des ententes ou groupements de programmation (ces opérateurs ne programmant que leurs propres salles), ont désormais un poids important sur le marché. Ainsi, tout propriétaire de salles ayant réalisé 0,5 % de part de marché au plan national est soumis au principe d'engagements de programmation comme le sont les ententes et groupements. Au total une quinzaine d'opérateurs est ainsi concernée par cette procédure.

Créé en 1993, le comité consultatif de la diffusion cinématographique, placé auprès de la Directrice générale du CNC, est chargé d'examiner la liste des ententes et groupements soumis à agrément, ainsi que les propositions d'engagements liées à l'octroi de l'agrément.

D'une manière plus générale, ce comité peut être saisi par la Directrice générale afin de dresser un constat sur la situation de la concurrence au plan national ou sur le marché local dans le domaine de la programmation cinématographique.

Le comité de la diffusion se compose de personnalités qualifiées dans les domaines du droit de la concurrence et de l'économie du cinéma et d'un représentant du Ministre chargé de l'économie. Dans chaque commission départementale d'équipement cinématographique (CDEC) siège un membre du comité. L'impact des multiplexes sur les conditions de diffusion des films français et sur les conditions de la concurrence entre les salles a nécessité la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, d'initiatives de régulation, notamment du dispositif relatif aux engagements de programmation. Les engagements souscrits, déclinés selon trois zones géographiques (Paris, périphérie parisienne et province) portent

sur la programmation de films européens et notamment ceux sortis par des distributeurs indépendants des groupements nationaux et des « majors » américaines, et sur la limitation de la multidiffusion d'un même film au sein d'établissements de type « multiplexe ». Il s'agit d'apprécier les situations de concurrence marché par marché, l'intensité de ces engagements variant selon la zone géographique considérée.



Ciné-Zénith - Evreux, Eure  
© 2002 - ADRC / Philippe Gras



#### contacts

##### Direction du cinéma Mission de la diffusion

Gérard Mesguich  
Chef de service  
Tél. 01 44 34 38 00  
gerard.mesguich@cnc.fr

François Lafaye  
Chargé de mission  
Tél. 01 44 34 35 62  
francois.lafaye@cnc.fr

Martina Eynard  
Secrétaire  
Tél. 01 44 34 38 13  
Fax : 01 44 34 35 93  
martina.eynard@cnc.fr

## PUBLICATIONS

### guide des chaînes thématiques

L'Association des chaînes conventionnées éditrices de services (ACCeS), le Centre national de la cinématographie (CNC), le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la Direction du développement des médias (DDM) et le Syndicat national de la publicité télévisée (SNPTV) se sont associés pour publier la quatrième édition du Guide des chaînes thématiques réalisé par NPA Conseil. Ce guide présente un panorama complet de l'économie et de l'audience des chaînes thématiques et constitue un outil de référence pour les professionnels en proposant des fiches analytiques pour une centaine de chaînes.

L'ensemble des chaînes diffusées en France métropolitaine et conventionnées par le CSA a été retenu. Les principales chaînes étrangères du régime dit « déclaratif » ont également été incluses car elles souscrivent à l'étude MédiaCabSat et sont fortement intégrées, de ce fait, aux réalités professionnelles du secteur.

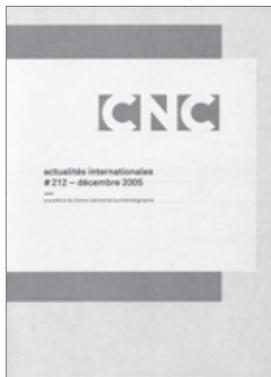
La rédaction de ce guide s'est très largement appuyée sur les statistiques, rapports et études réalisés par le CSA et le CNC, ainsi que sur ceux de Médiamétrie, du SNPTV et de TNS Media Intelligence.

Éditions ACCeS / CNC / CSA / SNPTV – janvier 2006

### actualités internationales

Revue trimestrielle, *actualités internationales* propose un suivi économique et statistique du cinéma et de l'audiovisuel sur les marchés étrangers. Elle regroupe principalement des articles sélectionnés dans la presse professionnelle internationale qui sont traduits et synthétisés.

Éditions CNC – décembre 2005 – n°212



### LA LETTRE DU CNC # 31

février 2006

#### une publication du Centre national de la cinématographie

12 rue de Lübeck 75784 Paris Cedex 16  
Tél. 01 44 34 34 40 – Fax 01 44 34 34 73  
www.cnc.fr

#### Directrice de la publication

Véronique Cayla

#### Coordination générale

Milvia Pandiani-Lacombe

#### Coordination adjointe

Marc-Antoine Chaumien

#### Secrétaire de rédaction

Ariane Nouvet

#### Comité de rédaction

Éric Busidan, Marc-Antoine Chaumien, Anne Cochard  
Benoît Danard, Steeve Desgagné, Julien Ezanno,  
Caroline Jeanneau, Éric Le Roy, Catherine Merlhiot,  
Milvia Pandiani-Lacombe, Laurence Peyré,  
Olivier Wotling

#### Conception graphique

Atelier de création graphique 2006

#### Impression

GMK

Dépôt légal à parution ISSN : 1762-4789  
Reproduction autorisée avec mention d'origine



la lettre # 31 / février 2006

## agenda du Centre mars - avril 2006

---

### limite de dépôt des dossiers

**1<sup>er</sup> au 24 mars & 31 mars au 21 avril**  
Commission du compte de soutien à l'industrie  
des programmes (COSIP)

**10 mars, 24 mars, 7 avril, 21 avril**  
Agrément des films de long métrage

**6 mars**  
Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle  
Fiction, aide à l'écriture

**6 au 10 mars**  
Trophées du premier scénario,  
promesses de nouveaux talents

**10 mars**  
Fonds d'aide à l'édition multimédia (FAEM)  
– appel à projet « pré-production jeu vidéo »

**20 mars**  
Commission d'aide sélective à l'édition vidéo

**24 mars**  
Commission d'aide à la promotion et à la vente  
à l'étranger  
Commission d'aide à la musique de films de long  
métrage

**30 mars**  
Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle  
Documentaire de création, aide à l'écriture

---

### événements

**4 au 14 mars**  
Clair Obscur – 17<sup>e</sup> Festival Travelling de Rennes

**8 au 12 mars**  
8<sup>e</sup> Festival du Film asiatique de Deauville

**10 au 19 mars**  
28<sup>e</sup> Festival international de films de femmes  
de Créteil  
Cinéma du réel – 28<sup>e</sup> Festival international de films  
ethnographiques et sociologiques de Paris

**15 au 19 mars**  
Festival du film français de Tokyo

**15 au 31 mars**  
17<sup>e</sup> Festival théâtres au cinéma de Bobigny

**17 au 26 mars**  
Itinérances – 24<sup>e</sup> Festival cinéma d'Alès  
18<sup>e</sup> Rencontres cinémas d'Amérique Latine  
de Toulouse

**20 au 26 mars**  
Rencontres internationales Henri Langlois de Poitiers  
29<sup>e</sup> Festival international des écoles de cinéma

**22 au 26 mars**  
19<sup>e</sup> Rencontres internationales de télévision de Reims

**29 mars au 2 avril**  
5<sup>e</sup> Festival de l'encre à l'écran de Tours

**31 mars au 9 avril**  
Côté Court – 15<sup>e</sup> Festival du film court de Pantin

---

